

**S**ervice **D**épartemental à la **J**eunesse,

 à l’**E**ngagement et aux **S**ports

**Recrutement du Service National Universel (SNU) pour 2021**

Dans la continuité de ce qui a été engagé depuis 2019, la généralisation du SNU, qui n’a pu être réalisée en totalité en 2020 en raison de la crise sanitaire, se poursuit en 2021.

Cette année, à l’échelle nationale, ce sont 25000 jeunes qui seront accueillis dans les centres de séjours des départements de France, Métropole comme Outre-mer.

La mobilité sera organisée au niveau régional. Pour les jeunes de Dordogne la mobilité se fera en Nouvelle-Aquitaine : la Dordogne accueillera jusqu’à 200 jeunes venus d’autres départements néo-aquitains et enverra une cohorte de 150 jeunes hors département, en Nouvelle-Aquitaine.

Pour beaucoup ce sera la première expérience de mobilité, qui va les aider à se projeter dans une formation ou un emploi possiblement loin de chez eux, hors du département. Certains jeunes, grâce au SNU vont découvrir leur Région et rencontrer des jeunes issus d’autres milieux sociaux et faire l’expérience de la vie en communauté.

Le SNU doit permettre à chaque jeune de développer sa culture de l’engagement et ainsi d’affirmer sa place dans la société.

**Quelle est la durée de l’engagement SNU ?**

Le Service national universel comporte :

>**un séjour de cohésion** de deux semaines qui aura lieu du **21 juin au 2 juillet 2021**.

>**une mission d’intérêt général** de deux semaines à effectuer dans l’année qui suit le séjour de cohésion. Dans le même temps, un accès en ligne à des cours de Code de la route est proposé et au terme de la mission, une 1ère inscription offerte à l’examen du Code.

Les volontaires pourront ensuite, s’ils le souhaitent, poursuivre une période d’engagement de trois mois (minimum) à un an, jusqu’à leurs 25 ans.

**Quelles activités sont proposées durant le séjour de cohésion ?**

Le programme d’activités du séjour se déroulera dans le respect des rythmes biologiques des jeunes. Des thématiques plébiscitées par les jeunes seront abordées. Ainsi les enjeux climatiques comme la transition écologique seront présents de manière transverse tout au long du séjour. Les activités physiques et de cohésion seront mises en place. Des temps d’échange et de réflexion collective seront dédiés à des thématiques telles que : l’homophobie, la radicalisation, l’égalité femme-homme, ou encore les différentes formes d’engagement.

**Qui peut se porter volontaire ?**

>**tout jeune français, âgé de 15 à 17 ans**, dans l’année suivant sa classe de 3ème, qu’il soit lycéen, apprenti, décrocheur, jeune en situation de handicap.

**Comment ?**

>en déposant sa candidature sur le site dédié : **snu.gouv.fr** entre le **4 janvier et le 20 avril 2021**.

>chaque jeune volontaire retenu reçoit une convocation indiquant son affectation, et les modalités de transport et d’hébergement : **aucun frais ne sera à la charge des familles**.

Vous trouverez sur le site[**https://snu.gouv.fr**](https://snu.gouv.fr)tous les renseignements utiles.